



STATUTS

Conformément à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901, nous vous informons que, lors de son Assemblée Générale du 22 Mai 2014, l'association Unis-Terre a procédé à un changement de statuts.

Article 1-Forme:

Il est fondé entre les soussignés ainsi que ceux qui adhéreront aux présents statuts, qu'Unis-Terre est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général depuis 2007.

Article 2-Dénomination:

L'association prend la dénomination d'Unis-Terre.

Article 3-Durée :

La durée de l'association est illimitée.

Article 4-Objet social:

L'association a pour but de promouvoir les actions en faveur de la solidarité et du développement durable.

Unis-Terre est garant du développement d'actions en faveur de la solidarité, de l'éducation et de l'environnement, notamment par son implication et son rôle dans les stratégies de développement durable et de manager responsable de Kedge Business School.

Article 5-Siège social:

Le siège social est situé à:

Kedge Business School

Rue Antoine Bourdelle

Domaine de Luminy, BP921

13288 Marseille Cedex 9

Il pourra être transféré à tout autre endroit en France par décision du Conseil d'Administration. La ratification de l'Assemblée Générale sera nécessaire.

Article 6-Qualité de membres :

Sont membres de l'association tous les membres actifs participants à un projet d'Unis-Terre ou du bureau et ayant versé une cotisation fixée par le conseil d'administration.

Les membres de l'association sont exclusivement des étudiants de Kedge Business School.

Article 7-Organes:

Les organes de l'association sont :

- Conseil D'administration
- Bureau exécutif
- Les projets rattachés à l'association

Article 8-Admissions des membres:

Les membres des projets et du bureau sont recrutés sur entretien des équipes déjà en place et versent une cotisation annuelle lors de leur intégration à l'association.

Article 9-Radiation:

La qualité de membre se perd par :

- le non-renouvellement de l'adhésion
- la démission
- le décès
- l'exclusion prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.
- la dissolution de l'association

Article 10 -Les ressources :

Les ressources de l'association comprennent :

- des subventions publiques (Etat, département, région, mairie...)
- des subventions privées (entreprises)
- de dons effectués à l'association
- des cotisations des membres (la cotisation à Unis-Terre ne pourra excéder 40 euros)
- des bénéfices tirés de l'organisation de manifestations.

Article 11-Le Conseil d'Administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 27 membres (18 chefs de projet et 9 membres du bureau), élus pour 1 an. Le Conseil d'Administration vote les grandes décisions qui impacte l'association sachant que les membres du bureau déjà en place possèdent une voix par membre alors que les chefs de projet également.

Le bureau se compose de :

- Président- Bruno GENDRY
- Vice-présidente/ Secrétaire Générale – Jeromine LE MAIRE
- Trésorière- Jean-Marie CATTOEN
- Responsable Projets Internationaux – Laura PEYTIER
- Responsable Projets Locaux – Thomas MORIN
- Communication Interne – Oscar BRAC DE LA PERRIERE
- Communication externe et partenariats – Corentin OLLIER et Camille BEGASSAT-PIQUET
- Évènementiel – Agathe VERGNOT

Le conseil d'administration lui se compose :

-Des membres du bureau cités plus haut

- Des chefs de projets

Marine PICHON (ReSource)

Benjamin MAUVE (Tudo Bem)

Sylvain CALVIE (Green Echo)

Marie Alice RAYMOND (Campus durable)

Laura MOUREAU (Reads)

Pauline GRYCZA (Parenthèse)

Camille BEGASSAT-PIQUET (Fenêtre sur Cours)

Emma JACQUET (Comedor)

Mathilde DEGRASSAT (Children of Asia)

Claire PIGNOL (Yega)

Romain GALLAND (Hand in Hand)

Bastien LAMOTTE (Enactus)

Pauline Pessonnier (VI)

Erwan DE MAUROY (Arbre de Noël)

Myriam JEANBART (Boud'choumins)

Lucie BOCCHINO (Ethica)

Article 10-Le bureau

Les membres du bureau procèdent à un recrutement pour le renouvellement des générations au sein du bureau.

Le bureau assure la gestion courante de l'association et exécute les décisions prises en assemblée générale ou en conseil d'administration. Il se compose de :

-Président

-Secrétaire Général et Vice président

-Trésorier

-Responsable Projets Internationaux

- Responsable Projets Locaux

-Responsable Partenariats et responsable Communication Externe

- Responsable Communication Interne

- Responsable évènementiel

Article 11-Règlement intérieur :

Le bureau peut élaborer un règlement intérieur destiné à déterminer les détails d'exécution des présents statuts. Le règlement intérieur sera approuvé par l'assemblée générale d'Octobre, à laquelle

seront également soumises toutes modifications ultérieures. En cas de contradiction entre les statuts et le règlement intérieur, les statuts prévalent.

Article 12-Réunion du conseil d'administration :

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par semestre à la demande de la présidence ou du bureau. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Tout membre qui, sans excuse valable n'aura pas assisté à 3 réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire. Nul ne peut faire partie du conseil d'administration s'il n'est pas majeur.

Article 13- Assemblée Générale :

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour modifier les statuts et décider de la dissolution de l'association. Elle peut être réunie à la demande du bureau ou du conseil d'administration.

Article 14-Comptabilité :

La clôture des comptes est fixée au 30 avril. Le responsable trésorerie est en charge de tous les comptes des différents projets d'Unis-Terre.

Article 14-Dissolution :

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont à nommer par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Signature Président
Bruno GENDRY

Signature Secrétaire Générale
Jeromine LE MAIRE

Signature Trésorier
Jean-Marie CATTOEN

